



## A- Code de conduite

Coalition nationale des organisations de la société civile Guinéenne qui s'engage pleinement pour une conduite définie par des comportements de considération, de contrôle citoyen, de non-violence, de protection de l'enfance et des femmes, de respect de leurs droits et de la représentativité équitable des genres. Elle agit autant que possible dans l'intérêt de l'individu et plus généralement de la Société.

Ce Code de Conduite s'applique à ses collaborateurs et autres agents partout dans le monde.

Ils sont tenus à le signer préalablement.

### **Principes généraux**

#### **Respect de la loi**

La CONASOC se conformera à toutes les lois et réglementations applicables en RG.

#### **Adoption de principes éthiques élevés**

La CONASOC respecte les principes de conduite éthique les plus élevés dans toutes ses activités, dont le principe de « *Ne pas nuire* » à ses bénéficiaires et les communautés dans lesquelles elle exerce son activité. Par ce Code de conduite, elle s'engage pour le respect des Droits humains, des Droits des enfants, des Droits des femmes, et plus généralement du respect et de la dignité de tous. Pour assurer que ses agents (employés, membres, bénévoles, prestataires sous-traitants) fassent de même, elle s'assure qu'ils signent, respectent et fassent respecter ce Code de conduite. Tout manquement au présent code de conduite par un agent entrainera une sanction appropriée pouvant aller jusqu'à la perte de qualité ou de rupture de contrat. Des poursuites pénales conformément à la législation nationale seront entreprises.

#### **Exactitude des livres et des registres**

L'intégrité de la comptabilité de CONASOC constitue un gage important de la crédibilité de l'Organisation, laquelle respecte la norme comptable.

Chaque agent concerné s'engage à contribuer à l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité :

- de la comptabilité des projets ;
- de toutes informations statistiques et financières qu'il communique.

#### **Conflits d'intérêts**

**La CONASOC** attend de ses agents qu'ils la servent sans conflit d'intérêt. Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels, professionnels ou financiers d'un agent peuvent influencer ou sembler influencer sur son objectivité, son jugement ou sa capacité à agir dans le meilleur intérêt de l'Organisation. En règle générale, il est recommandé d'éviter toutes actions ou associations susceptibles de créer un



## **Fraude et Corruption**

Tout agent, reconnu coupable d'avoir violé la législation en matière de fraude ou de corruption et les engagements pris en matière de fraude et de corruption avec ce Code de conduite verra son contrat résilié avec effet immédiat.

## **Obligation de signalement**

En cas de suspicion d'une activité ou d'un comportement qui viole la loi ou le Code de Conduite, il incombe aux agents de signaler les faits à l'Organisation et d'en discuter avec tout niveau hiérarchique. Il incombe à la présidence d'accueillir ces constats, de favoriser un échange ouvert et d'y apporter des réponses constructives. Il lui incombe aussi de traiter les réclamations et favoriser la compréhension de la logique des pratiques, des processus de suivi et des décisions. Aucune personne signalant en toute bonne foi une violation présumée ou réelle de ce Code ne pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire, d'une sanction ou d'une autre menace contre son emploi. L'interdiction des représailles n'empêche en aucun cas l'Organisation d'appliquer une mesure disciplinaire à un agent s'il a violé le Code ou aux agents qui collaboreraient aux enquêtes relatives aux signalements.

## **Considération, bienveillance et empathie**

- Privilégier les valeurs, attitudes et comportements qui favorisent la paix et la culture de la paix.
- Privilégier les valeurs humaines dans mes interactions : en démontrant du respect, de la considération et de la bienveillance. Interagir avec empathie et dans le respect de la dignité de chacun.
- Favoriser l'apaisement, adopter des réflexes de paix pour ce faire.
- Rechercher le dialogue et la convergence.
- Agir avec intégrité, loyauté, honnêteté et le Respect de la non-violence
- Rejeter la violence sous ses multiples formes - physique psychologique, morale.
- Eviter tous comportements verbaux ou physiques ayant pour objectif ou pour effet de harceler ou de créer un environnement offensif, hostile ou intimidant : discrédit, rumeurs malveillantes, calomnies, humiliations, désinformation et autres formes d'atteinte à la personnalité.
- Ne pas proférer des menaces, intimidations ou actes hostiles ou dénigrants, ou faisant preuve d'hostilité, de mépris ou de racisme envers un individu ou un groupe.
- Respect de la personne humaine par rapport aux comportements de nature sexuelle ou sexiste
- Ne pas exprimer des propos sexistes, des stéréotypes négatifs, des plaisanteries insultantes ou désobligeantes.
- Ne pas faire subir, ni accepter de subir de harcèlement - physique, psychologique, sexuel, ni d'autres comportements interdits par la loi en la matière.
- Eviter/prévenir tous comportements non sollicités, tels que des avances, demandes de faveurs



à des fins sexuelles, gestes déplacés, tels que toucher, pincer ou se frotter avec insistance contre le corps d'un autre.

- Ne pas articuler de promesses implicites ou explicites de traitements préférentiels ou de menaces concernant la situation professionnelle d'un individu.
- Respect de la femme et de ses droits et assurer l'équitable représentation des femmes, dans les activités formatives et éducatives déroulées par la CONASOC et dans les organes de décision.
- Tenir compte des besoins sexo-spécifiques lors de l'analyse des situations et de la construction des solutions.
- Respect des enfants et des jeunes de moins de 18 ans et de leurs droits et respecter entièrement et en tout temps la confiance que m'accorde la CONASOC pour protéger les enfants et les jeunes et leur intérêt supérieur.
- Adopter une conduite adéquate, exempte de violences physique et psychologique, afin que les enfants et les jeunes soient à l'abri d'abus, de mauvais traitements, de négligence et de toute forme de discrimination ou d'exclusion.
- Ne jamais infliger à des enfants ou à des jeunes des traitements humiliants, dégradants, relevant de l'exploitation, susceptibles d'être dangereux pour eux ou nuisibles à leur développement physique, mental, social et/ou spirituel.
- Ne jamais soumettre les enfants ou les jeunes à un traitement vexatoire tel qu'insulter, crier, humilier, se moquer, ridiculiser, intimider, menacer, terroriser ou effrayer par des gestes, harceler, faire du chantage ou tout autre type de situation et d'action susceptible de leur porter atteinte moralement.

### **Lutte contre la fraude et la corruption**

- Ne pas donner ou recevoir des cadeaux, des divertissements, réceptions d'affaires/dépenses courantes hors de l'ordinaire et/ou pouvant être interprété comme une tentative d'influencer une relation.
- Ne pas distribuer de faveurs, pot-de-vin, visant à influencer un acte ou une décision en vue d'obtenir, de conserver ou d'orienter la décision d'une autorité.
- Ne pas donner ou recevoir des cadeaux en argent, strictement interdits.
- Ne pas falsifier des documents, de ne pas produire ou accepter de fausses factures, ni de représenter des faits de manière falsifiée.

### **Confidentialité des informations**

- Garantir l'intégrité et la protection des informations de l'Organisation : propriété intellectuelle, accords de licence, informations financières, prévisions, informations sur le personnel/les rémunérations, etc.
- Adopter les mesures qui s'imposent pour protéger ces informations lorsqu'elles me sont confiées.
- Ne pas les utiliser à des fins personnelles et ne pas les révéler à des tiers, y compris les médias, sans l'approbation des personnes dûment désignées par l'association.

### **Ethique professionnelle au travail**

- Signaler au président de la CONASOC tout non-respect de ce Code ; discuter en interne de tout



- Ne pas travailler sous l'influence de substances qui affectent sensiblement ma capacité à faire mon travail et à respecter ce Code (alcool ou toute autre substance).
- Ne pas me mettre en situation de conflit d'intérêts.
- Faire en sorte que les missions et objectifs de la CONASOC ne soient pas compromis ou discrédités par mon implication dans des activités politiques, religieuses ou communautaires.
- Ne pas utiliser les ordinateurs et autres technologies de l'information à des fins obscènes, telles que création/visionnement /téléchargement/distribution de photos pornographiques d'enfants
- Ne pas adopter de comportement à risques mettant en danger la crédibilité, la santé, la sécurité des personnes travaillant au sein de la CONASOC.
- Être respectueux de l'environnement et donner un exemple de comportement responsable vis-à-vis de l'environnement de travail.
- Gérer en toute transparence, de manière prudente et optimale, les ressources mises à ta disposition par la CONASOC, y compris les ressources humaines qui sont le premier capital de l'organisation.

### Signature

J'ai lu attentivement le Code de Conduite de la CONASOC et j'ai parfaitement compris son contexte et son contenu. J'ai conscience qu'il est attendu de moi le respect en permanence des standards de comportement décrits.

En signant ce Code de Conduite, je m'engage à aspirer à la conduite qu'il promeut et à m'y tenir, condition préalable à mon travail sur le terrain pour la CONASOC en tant qu'employé, membre, bénévole ou prestataire.

### Les Affiches

#### Identité de la CONASOC

La CONASOC est une plateforme de la société civile Guinéenne qui est « l'ensemble des organisations modernes, traditionnelles, apolitiques et non gouvernementales, ayant un objectif commun, œuvrant pour le développement économique, sociopolitique et culturel, en vue de promouvoir une paix durable et une démocratie effective, jouant un rôle d'intermédiaire entre l'Etat, les partis politiques et les citoyens, conformément aux lois et règlement en vigueur.

#### **VISION :**

La CONASOC est une organisation de référence au plan national, en matière d'éducation et de contrôle citoyen, et qui contribue efficacement au processus de développement durable de la Guinée. C'est une force de veille, d'alerte, d'alerte et de proposition.

#### **MISSION :**

#### **VALEUR :**



La CONASOC est régit par des valeurs fondamentales dont les membres s'engagent à promouvoir et défendre, à savoir :

- Le respect des droits humains
- L'intégrité
- La cohésion sociale, la paix, La responsabilité, la compétence, l'esprit d'équipe, l'efficacité et efficience au profit de la population Guinéenne ;
- La préservation des acquis de la nation et les acquis reçus dans la réalisation des activités dans les différentes missions.

**Le président**



**Moussa SANGARE**